

	Règlement Intérieur de la bibliothèque de l'Institut supérieur des langues appliquées et d'informatique de Béja	SAF-NI-05 Version: 00 Date 30/04/2025
---	--	--

Règlement interne de la bibliothèque

L'objectif de ce règlement c'est pour organiser l'opération de prêt des ouvrages disponibles dans la bibliothèque et la bien exploiter de la part du cadre pédagogique ; personnels ; étudiants inscrits à l'institut.

1) Horaire :

Du lundi au vendredi de 08h jusqu'à 16h

2) Service de la bibliothèque :

Toutes les collections de la bibliothèque sont à la disposition de tous les usagers (enseignants, étudiants et personnels) de l'ISLAIB à la condition de la présentation d'une fiche de consultation soigneusement remplie et la carte de la bibliothèque ou d'étudiant.

Pour les enseignants et le personnel il suffit de remplir une fiche de prêt.

3) La consultation sur place :

- Les ouvrages de références : dictionnaires, encyclopédies
- les périodiques.
- Les mémoires.
- Les projets de fin d'études.
- Les ouvrages en un seul exemplaire.
- Ils ne sont offerts que pour une consultation sur place pour tous les usagers de la bibliothèque.

4) Le prêt à domicile :

- Étudiants : un (01) livre pour (15) jours renouvelable une seule fois .

	Règlement Intérieur de la bibliothèque de l'Institut supérieur des langues appliquées et d'informatique de Béja	SAF-NI-05 Version: 00 Date 30/04/2025
---	--	--

- Enseignants : (04) livres au maximum pour (30) jours renouvelable une seule fois .

N.B :

- Tout étudiant désireux des livres doit présenter sa carte bibliothèque/ d'étudiant et prendre connaissance de règlement interne de la bibliothèque (durée de l'emprunt est 03 jours)
- Le prêt est personnel l'étudiant ne peut prêter un ouvrage que par sa propre carte de bibliothèque (ou carte d'étudiant)
- L'ouvrage égaré ou détérioré sera remboursé par le lecteur fautif, il ne sera jamais servi et risque de ne pas passer l'examen final.
- Tous les étudiants sont appelés à remettre les références prêtées avant la session principale du fin d'année universitaire.
- Tous les enseignants sont appelés à remettre les références prêtées avant fin du mois du mai de chaque année universitaire.
- Méthode d'emprunt: pour chercher les ouvrages vous pouvez utiliser les catalogues qui est disponible dans la bibliothèque ou dans le site web www.biruni.tn .
- L'agent de la bibliothèque qui fait l'opération de la recherche dans les rayonnages de la bibliothèque.
- Méthode de retourner les ouvrages empruntés: l'agent de la bibliothèque seulement qui reçoit les ouvrages empruntés avec la nécessité de signer la fiche de prêt pour la confirmation de processus de retour de la part de l'utilisateur.

signature